

8. Domaines de compétences par thème
8.9 – Culture

N° 269-2023

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec le THEATRE DE L'INCREDULE

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de cession avec le THEATRE DE L'INCREDULE domicilié Mairie de Louviers 19 rue Pierre Mendès France – CS 10621 – 27406 LOUVIERS Cédex pour quatre représentations du spectacle « PETITS CONTES DU DIABLE » à la Micro-Folie les 17 et 18 avril 2024 dans le cadre du festival LE NOOB pour un montant de 7.807 € TTC, ainsi que les ateliers d'actions culturelles qui auront lieu à l'école Paul Herpin les 12 et 19 avril 2024 pour un montant de 5.184,27 € TTC et les frais de transports et de défraiements pour un montant de 5.551,41 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 21 décembre 2023



Pour le Maire et par délégation,

Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine